

Mairie de MANDRES-LES-ROSES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi trente-et-un mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yves THOREAU.

Etaient présents : Pascale PARRINELLO, Philippe FISCHER, Elisabeth JEGU, Pierre HOUDEBINE, arrivé à 20h40, Jacqueline SAUNIER, Jean-François GRAMPEIX, Alain TRAONOUZ, **Adjoint au Maire**, Isabelle HAMEL, Régine LANGLOIS, Stéphane SYLVAIN, Antony FERREIRA, Nadine BOURRON, Eric FAIVRE, Jean-Claude ANGLO, Jannine ANDRIEU, Philippe BOYADJIAN, Guillaume LAVOREL, Nathalie GUESDON, Stéphane DEYSINE, Philippe SALLE, Pascale CETLIN, Georges MARTINS, **Conseillers municipaux formant la majorité en exercice.**

Avaient donné pouvoir : Françoise PIGAL à Pascale PARRINELLO
Cécile SABATIER à Nathalie GUESDON

Absentes excusées : Nathalie PRYJDA, Annie CHAUVIERE

A été élue secrétaire de séance : Pascale PARRINELLO

1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elle concerne la décision :

N°11/03/2021 – Convention avec l'association Profil Evasion dans le cadre d'un séjour destiné au 6/17 ans qui se déroulera du 9 au 16 juillet 2021 au centre Le Rocheton, rue du Rocheton à La Rochette (77000)

I - FINANCES

2. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION RECIPROQUE DES SERVICES DE LA POLICE MUNICIPALE PLURICOMMUNALE DE MANDRES-LES-ROSES ET DE SANTENY ET DE LA POLICE MUNICIPALE COMMUNALE DE MAROLLES-EN-BRIE

Le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition réciproque des services de la police municipale pluricommunale de Mandres-les-Roses et de Santeny et de la police municipale communale de Marolles-en-Brie.

Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

Unanimité

3. INTEGRATION DE LA VILLE DE PERIGNY-SUR-YERRES AU SERVICE DE POLICE PLURICOMMUNALE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2

Le Conseil municipal approuve l'élargissement du service de police et autorise le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de 2019.

Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

Unanimité

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2020

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion du budget principal de la ville pour l'exercice 2020 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2020 dressé par l'ordonnateur comme suit :

Sections	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	1 672 117,86		-389 460,71	1 282 657,15
Fonctionnement	1 510 381,52		1 108 919,77	2 619 301,29
Total	3 182 499,38		719 459,06	3 901 958,44

Unanimité

5. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget principal de la ville comme suit :

SECTIONS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT
1 RECETTES EMISES	454 262,48	5 842 293,29
2 DEPENSES EMISES	843 723,19	4 733 373,52
3 RESULTAT DE L'EXERCICE (1-2)	-389 460,71	1 108 919,77
4 RESULTAT ANNEE N-1 (2019)	1 672 117,86	1 510 381,52
5 PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT		
6 RESULTAT CUMULE (3+4-5) Hors restes à réaliser	1 282 657,15	2 619 301,29

Le Maire quitte la salle au moment du vote
18 pour et 6 abstentions :
Nathalie GUESDON et son pouvoir, Stéphane DEYSINE, Pascale CETLIN, Philippe SALLE, Georges MARTINS

6. FIXATION DU TAUX DE FISCALITE 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal vote les taux de fiscalité suivants :

- Foncier bâti : 34,38%
- Foncier non bâti : 48,29%

Décide de procéder à l'ajustement du produit fiscal prévisionnel à l'occasion de la plus proche décision modificative.

Unanimité

7. SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations ci-après désignées :

ASSOCIATIONS SPORTIVES

	Subvention de fonctionnement 2020 EN EUROS	Subvention de fonctionnement 2021 EN EURO
A,A,P,M,A,	-	-
ACVY Aïkido	300	300
A,M,C,V, billard	250	250
A,S, collègue	1000	1000
AK Dance	6000	500
Boutchoux et multisport	-	-
FC Mandres-Périgny	6000	3000
GFCM Basket Ball	3000	3000
GFCM Pétanque	150	150
Judo	1000	500
Model Air Club	1000	1000
Rugby Club du Plateau Briard	500	250
T,C,F,M,	2700	2700
Tonus Gym	800	600
V,C,R,M,	1000	1000
		14250

Cécile SABATIER, Isabelle HAMEL, Georges MARTINS, ne prennent pas part au vote
Unanimité des votants

ASSOCIATIONS CULTURELLES

	Subvention de fonctionnement 2020 EN EUROS	Subvention de fonctionnement 2021 EN EUROS
A,F,C,M, Foto Contraste	800	800
Chœur Polyvoce	500	300
Cyber Esp@ce	600	300
Infini d' Arts	500	500
la Ferme Traditionnelle	-	-
la Scène Ouverte	1200	1200
les Amis de Mandres	500	500

les Jardiniers de Beauséjour	600	600
les Trois Coups	-	-
Mandr'Art	1000	500
MandriPatch	250	250
Roses et Bouquets	-	-
TAJSF	500	550
		5500

Cécile SABATIER ne prend pas part au vote
Unanimité des votants

ASSOCIATIONS DIVERSES

	Subvention de fonctionnement 2020 EN EUROS	Subvention de fonctionnement 2021 EN EUROS
ACPG/CATM	400	400
ALPE collège	-	-
AMAP	300	300
AMIA	150	150
Club de l'Amitié	-	-
Comité des Fêtes	-	-
Distillation	250	250
FCPE lycée Guillaume budé	100	100
FCPE écoles	-	-
FNACA	250	200
Foyer Sicio Educatif collège	-	-
les Jardins de Thélème	-	-
UNC	400	400
Université inter âge	200	100
		1900
MONTANT TOTAL		21 650 €

Jacqueline SAUNIER et Eric FAIVRE ne prennent pas part au vote

Le montant alloué pour les subventions de fonctionnement est de 21650€.

Unanimité des votants

8. SUBVENTION 2021 AU CCAS

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention au titre de l'année 2021 au Centre communal d'action sociale de Mandres-les-Roses d'un montant maximum de 128 102 € qui sera versée au fur et à mesure des besoins du C.C.A.S.

19 pour et 6 abstentions :
Nathalie GUESDON et son
pouvoir, Stéphane DEYSINE,
Pascale CETLIN, Philippe
SALLE, Georges MARTINS

9. SUBVENTION 2021 A L'AMICALE DU PERSONNEL

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention au titre de l'année 2021 à l'Amicale du personnel communal de Mandres-les-Roses, d'un montant de 24 300 euros qui sera versée au fur et à mesure des besoins de l'Amicale.

Unanimité

10. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – ANNEE 2021

Le Conseil municipal décide de proposer une demande de subvention DETR 2021 pour une opération de rénovation 4^{ème} phase d'éclairage public à performances énergétiques.

Précise qu'au titre de la DETR les projets peuvent être subventionnés à 60% soit un montant maximum de 47 929€.

Précise que la commune s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres.

- La part du montant des travaux non subventionnés
- La différence entre le taux maximum de 60% et le taux réellement attribué au titre de la DETR 2021

Unanimité

11. TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES – ANNE 2021

Le Conseil municipal décide de reconduire les tarifs 2020 de location des salles communales ainsi que les cautions jusqu'au 31 décembre 2021.

Unanimité

12. VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil municipal décide d'approuver le budget primitif 2021 avec intégration des reports et des résultats 2020, établit comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 134 488,00	7 945 219,00
Section d'investissement	1 275 833,00	2 048 261,00
Total	6 410 321,00	9 993 480,00

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont votées en suréquilibre comme le permet l'article L1612-4 et suivants du CGCT.

Pour l'ensemble des chapitres de
fonctionnement : 19 pour

et 6 abstentions : Nathalie GUESDON et son pouvoir, Stéphane DEYSINE, Philippe SALLE, Pascale CETLIN, Georges MARTINS,
Pour l'ensemble des chapitres **d'investissement** : 19 pour et 6 abstentions, sur l'ensemble des chapitres : Nathalie GUESDON et son pouvoir, Stéphane DEYSINE, Philippe SALLE, Pascale CETLIN, Georges MARTINS

13. DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOT DE DECLARATION PREALABLE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AK NUMERO 381 JOXTANT L'ECOLE MATERNELLE DE LA FERME

Le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer la demande de déclaration préalable pour l'aménagement d'une aire de jeux tel que susvisée.

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents y afférents.

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 31 mars 2021 à 22h35.

Mandres-les-Roses, le 1^{er} avril 2021

Le Maire

Yves THOREAU



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Yves Thoreau", written over a horizontal line.